

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET SPANC

Exercice 2025

Section de fonctionnement

Recettes année	47 583,00
Dépenses année	45 167,10
Résultat année	2 415,90

Résultat antérieurs R002	3 421,67
Excédent cumulé	5 837,57
Déficit cumulé	0,00

Si négatif mettre -

section d'investissement

Recettes année	
Dépenses année	
Résultat année	0,00
Résultat reporté R001	
Résultat cumulé	0,00
déficit	0,00
excédent	0,00

Si négatif mettre -

Affectation du résultat de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement doit en priorité être affecté au financement de la section d'investissement

Résultat excédentaire d'investissement	0,00
Résultat déficitaire d'investissement	0,00
prise en compte des restes à réaliser :	
*dépenses	0,00
*recettes	0,00
excédent de financement réel	0,00
besoin de financement réel	0,00

**Affectation du résultat 2025
Au budget Primitif 2026**

0,00	en investissement(1068)
5 837,57	R002

Définition des restes à réaliser : les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et des recettes juridiquement certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes. Ils sont inscrits au compte administratif et justifiés. Le représentant de l'Etat, dans l'exercice de son contrôle de sincérité du compte administratif est habilité à demander la production de ces justificatifs.

Fait à Riscle le 17 mars 2026
 Ebreune Pean, Président du SIEBAG



DELIBERATION
 (1) DU CONSEIL MUNICIPAL
 (1) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - DU COMITE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

nombre de membres en service	34
nombre de membres présents	18
nombre de suffrages exprimés	18
VOTES : contres 0 pour 18	
date de convocation 5 Mars 2026	

Le(2) conseil municipal, réuni, sous la présidence de M. François Béron, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par M. Bruno Isabelle, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)
compte administratif principal						
Résultats reportés	0,00	3 421,67	0,00	0,00	0,00	3 421,67
opérations de l'exercice	45 167,10	47 583,00	0,00	0,00	45 167,10	47 583,00
Totaux	45 167,10	51 004,67	0,00	0,00	45 167,10	51 004,67
résultats de clôture	0,00	5 837,57	0,00	0,00	0,00	5 837,57
restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	0,00	5 837,57	0,00	0,00	45 167,10	51 004,67
Résultats définitifs	0,00	5 837,57	0,00	0,00	0,00	5 837,57

2° adopte dans les mêmes termes, le compte de gestion dressé par M. Bruno Isabelle receveur municipal

- (1) rayer les mentions inutiles.
- (2) Conseil municipal, conseil d'administration ou comité.
- (3) Maire ou Président.
- (4) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés" et "résultats définitifs."

Fait à Riscle, le 17 mars 2026
 Elueure François Béron Vice Président du SIEBAG

BUDGET SPANC

Délibération sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Le Conseil municipal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025

Considérant les éléments suivants

Pour mémoire

Résultat de fonct. antérieur reporté	3 421,67
Résultat d'investissement antérieur reporté	0,00

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2025

Résultat de l'exercice	0,00
Résultat antérieurs	0,00
 Solde d'exécution cumulé	 0,00

Restes à réaliser au 31 décembre 2025

Dépenses	0,00
Recettes	0,00
 Solde des restes à réaliser	 0,00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	0,00
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00

Besoin de financement de l'investissement 0

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	2 415,90
Résultat antérieur	3 421,67
 Total à affecter	 5 837,57

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	0,00
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00
3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	5 837,57

Fait à Riscle, le 17 mars 2026
 Etienne Régnier, Vice Président du SIEBAG



 Syndicat Intercommunal des Eaux
 du bassin de l'Adour Gersois

134 Route d'Aquitaine - BP 15 32400 RISCLE
 Tél. 05 62 69 84 22 - contact@siebag.fr
 www.siebag.fr